



05 juin 2026 -16:39

Conseil des ministres du 5 juin 2026

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 5 juin 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Redéploiement du site du Cinquantenaire

Le Conseil des ministres a approuvé différents travaux et études qui s'inscrivent dans un projet global de redéploiement et de revalorisation du site du Cinquantenaire, y compris des institutions qui y sont présentes – à savoir les Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH), l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) et le War Heritage Institute (WHI).

Sur la base des besoins réels des institutions du site et des conclusions d'une étude de faisabilité, plusieurs études et travaux de rénovation sont proposés en tenant compte de l'accord de gouvernement et du trajet budgétaire. Le Masterplan est ainsi réorienté en donnant la priorité à l'accessibilité et à la sécurité.

Voici les grandes lignes de la nouvelle vision :

- Sécurité comme fondement : la protection des visiteurs, des collections et du personnel est prioritaire. Les bâtiments et installations seront adaptés aux normes actuelles de sécurité, et la gestion des zones publiques sera repensée pour en garantir la maîtrise.
- Accessibilité pour tous : le site devient accessible physiquement aux personnes à mobilité réduite. L'accueil des groupes sera amélioré via un accès spécifique.
- Lisibilité et cohérence du site : une organisation plus lisible et conviviale des espaces, des parcours et des accès permettra de révéler tout le potentiel du parc et des musées. Le parc lui-même sera rénové et son lien avec les musées renforcé.
- Durabilité et pérennité : les rénovations miseront aussi sur l'efficacité énergétique, la construction durable et la conservation du patrimoine pour les générations futures.
- Coopération et participation : les institutions seront activement impliquées. Une vision partagée sera construite, fondée sur la rencontre, le dialogue et une dynamique commune.

Ces grandes et nécessaires rénovations seront lancées à partir de 2030. Voici concrètement ce qui est proposé d'ici 2030 :

- réaliser les études nécessaires à la rénovation de toutes les façades, en ce compris les menuiseries des MRAH
- installer un point d'information sur le site
- renforcer l'offre en matière d'horeca
- commencer l'exécution de travaux prioritaires dans l'IRPA





Le Conseil des ministres charge la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État, le ministre chargé de Beliris et le ministre de la Défense de rédiger un rapport sur la base des études portant sur les travaux à partir de 2030 relatifs respectivement à l'IRPA, aux MRAH et au hall de l'aviation du WHI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Norme énergétique : adaptation des taux d'accise sur l'électricité

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi adaptant la loi-programme du 27 décembre 2004 afin de réduire les taux d'accise sur l'électricité pour la consommation professionnelle et non professionnelle.

Ces réductions s'inscrivent dans le cadre de la norme énergétique qui vise à contenir les coûts énergétiques pour les industries à forte intensité énergétique et à renforcer la compétitivité de l'industrie belge.

La distinction existante entre les tarifs d'électricité à usage professionnel, selon le raccordement de l'utilisateur final au réseau électrique avec une tension nominale supérieure à 1 kV, ou avec une tension nominale égale ou inférieure à 1 kV, est supprimée.

Par ailleurs, la contribution sur l'énergie est intégrée dans le tarif de l'accise spéciale. En conséquence, la contribution distincte sur l'énergie est supprimée. Enfin, le mécanisme de protection des prix est aligné sur les nouveaux tarifs de l'électricité, applicables aux usages non professionnels et aux autres consommateurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Création de la Direction d'investigations fiscales

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi déterminant le cadre générale de la Direction d'investigations fiscales (DIF).

L'avant-projet met en œuvre l'accord de gouvernement fédéral 2025-2029, lequel souligne qu'il convient d'investir dans des équipes mixtes d'enquête multidisciplinaire dans la lutte contre la fraude.

Plus concrètement, l'avant-projet de loi contient les dispositions relatives à la création du cadre général de la DIF au sein de l' Administration générale de l'Inspection spéciale des impôts (AGISI) du SPF Finances. L'AGISI dispose en effet d'une expertise acquise depuis de nombreuses années dans le traitement des données fiscales au sein du SPF Finances, ainsi que dans la détection et la lutte contre les flux financiers illégaux liés à la fraude fiscale grave.

La DIF relèvera de la compétence partagée du ministre des Finances et de la ministre de la Justice. Elle collaborera de manière multidisciplinaire, sous le contrôle des autorités judiciaires compétentes, avec le commissariat national drogue, la Cellule de traitement des informations financières, la Police judiciaire fédérale, le ministère public, d'autres services d'inspection et les institutions financières.

Le statut d'OPJ est attribué aux agents de la DIF afin qu'ils puissent, sous l'autorité du magistrat compétent, réaliser des actes d'enquête dans le cadre d'une enquête pénale. Par ailleurs, la DIF réalise une analyse administrative de signaux, laquelle consiste en une analyse interne préparatoire au sein du SPF Finances, fondée exclusivement sur le patrimoine fiscal et pour laquelle le statut d'OPJ n'est pas activé.

L'avant-projet de loi modifie, lorsque cela s'avère nécessaire, la législation fiscale, la législation anti-blanchiment ainsi que le Code d'instruction criminelle, afin d'octroyer les compétences requises aux différents partenaires et de renforcer les modalités de coopération entre ceux-ci.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au nettoyage des locaux de divers bâtiments du SPF Finances.

Ce marché est conclu pour une durée de quatre ans (avec possibilité de prolongation de six mois) et contient cinq lots.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit plus précisément des dossiers suivants :

- un contrat pluriannuel pour l'achat et la maintenance des diodes de données (composant de sécurité réseau qui protège les réseaux sensibles contre tout accès non autorisé ou contre des fuites de données)
- un contrat pluriannuel pour l'exécution de travaux en vue de l'approfondissement du dock, du renouvellement et des travaux de rénovation de l'infrastructure et des techniques de quai de la base de la Marine de Zeebruges - Dock 1
- un contrat pluriannuel relatif à la mise en place d'un partenariat stratégique concernant les opérations portuaires dans le cadre du « Host Nation Support » au profit de la Défense, des alliés de l'OTAN et des États membres de l'UE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Marché public pour l'achat de mobilier de bureau pour l'administration fédérale

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil de ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour l'achat et la livraison de mobilier de bureau.

Il s'agit plus particulièrement d'un contrat cadre afin de permettre aux services publics fédéraux et aux institutions fédérales d'acheter du mobilier de bureau.

Le marché public est conclu pour une durée initiale de deux ans et peut être prolongé d'une période d'un an, maximum deux fois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Marché public pour de l'expertise IT et les licences associées

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil de ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour de l'expertise IT et les licences associées, dans le cadre de la simplification et de la digitalisation de l'administration fédérale.

Il s'agit d'un accord-cadre conclu par procédure ouverte, portant sur des services d'expertise IT et les licences associées dans les domaines des *Application Programming Interfaces* (API), de l'architecture orientée services (SOA), de la plateforme fédérale de services (Federal Service Platform - FSP), de l'expérience et de l'interface utilisateur (UX/UI), ainsi que des chatbots et de l'intelligence artificielle.

Le marché sera mis à disposition des différentes administrations fédérales via le mécanisme de centrale d'achat du SPF BOSA, afin de favoriser les synergies, la mutualisation des moyens et la standardisation des solutions numériques au sein des services publics.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de quatre ans, avec deux prolongations possibles d'un an, soit une durée maximale de six ans.

Ce marché vise à garantir la continuité des projets informatiques, à optimiser les coûts et à permettre aux administrations fédérales de disposer de l'expertise nécessaire pour développer des services publics numériques plus performants, plus accessibles et davantage centrés sur les besoins des citoyens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Modifications visant à améliorer l'accès aux soins somatiques pour les patients psychiatriques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à améliorer l'accès aux soins systématiques pour les patients psychiatriques.

D'une part, il s'agit de créer une nouvelle prestation de la nomenclature (597240) pour l'examen médical lors de l'admission d'un patient dans le service de psychiatrie d'un hôpital général (SPHG). Ceci permettra systématiquement d'examiner la santé somatique du patient à l'admission, de consulter les antécédents médicaux, et de planifier/proposer des interventions visant à réduire les facteurs de risque somatiques ou des interventions de santé générale, qui doivent être incluses dans le plan de traitement et de suivi.

D'autre part, une nouvelle prestation de nomenclature (597262) est ajoutée pour le suivi de la problématique somatique chez le patient admis dans un SPHG.

L'intervention personnelle est fixée à zéro pour tous les bénéficiaires, tant pour les bénéficiaires d'une intervention majorée de l'assurance que pour ceux qui n'en bénéficient pas.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis, § 1er, D, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Accord de coopération relatif à la banque de données commune Terrorisme, Extrémisme, processus de Radicalisation (TER)

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden et du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'un accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'alimentation de la banque de données commune Terrorisme, Extrémisme, processus de Radicalisation (TER).

Cette coopération doit améliorer le partage des données et des informations entre services ayant des compétences différentes, afin d'être plus efficace dans le cadre de la lutte et le suivi du terrorisme et de l'extrémisme pouvant mener au terrorisme.

Plus concrètement, le projet détermine les obligations et la procédure selon laquelle les Communautés française et germanophone, via l'administration générale de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française et le département Aide à la jeunesse de la Communauté germanophone, exercent leurs droits de lecture et d'écriture dans la banque de données commune TER dans le cadre de leurs missions légales d'accompagnement judiciaire et de la surveillance d'auteurs d'infraction.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'Autorité de protection des données, à l'Organe de contrôle de l'information policière et au Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be





Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Vérifications de sécurité dans le Code belge de la navigation – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Justice chargée de la Mer du Nord Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant les dispositions relatives aux vérifications de sécurité dans le Code belge de la navigation.

L'avant-projet modifie les dispositions relatives aux vérifications de sécurité dans le Code belge de la navigation afin d'éviter que les personnes ayant reçu un avis positif assorti d'un avertissement administratif ou individuel ne puissent plus être employées dans le secteur maritime. Une condition supplémentaire est que l'employeur prenne les mesures d'atténuation nécessaires. Ces mesures doivent être intégrées dans le plan de sécurité de l'entreprise et visent à compenser les risques.

Les entreprises qui ne prennent pas de mesures ne peuvent pas employer des personnes ayant reçu un avis positif avec avertissement administratif ou individuel. Ces personnes doivent également se soumettre à une nouvelle vérification de sécurité dans les deux ans, afin que les éléments les plus récents puissent être pris en compte.

L'ANSM et les Comités locaux pour la Sûreté maritime (CLSM) supervisent l'application de ces mesures, tant lors de l'approbation des plans de sécurité que lors des inspections et du suivi des incidents. Si nécessaire, l'ANSM peut imposer des ajustements.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant les dispositions relatives aux vérifications de sécurité dans le Code belge de la navigation afin de les adapter à la loi 2 juin 2024 modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, attestations de sécurité, avis de sécurité et au service public réglementé et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation Européenne de Droit Public - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation européenne de droit public (ELPO), fait à Bruxelles le 23 janvier 2026.

L'EPLD a actuellement son siège à Athènes mais souhaite également ouvrir un bureau à Bruxelles. Cet accord de siège octroie à l'ELPO les privilèges et immunités jugés nécessaires au bon exercice de ses fonctions. Les facilités accordées ne diffèrent pas de celles accordées à d'autres organisations gouvernementales internationales.

L' avant-projet de loi est transmis, pour avis, au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2026](#)

Plan de transport 2026-2029 de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé le plan de transport 2026-2029 de la SNCB.

Le contrat de service public 2023-2032 prévoit et encadre l'élaboration d'un plan de transport. Celui-ci est adapté au moins deux fois au cours de la durée du contrat et a une durée de trois ans. Le projet de plan de transport actuellement soumis pour accord concerne les horaires de service entrant en vigueur en décembre 2026, décembre 2027 et décembre 2028.

La mise en œuvre des projets prévus est phasée au cours des trois années du plan de transport. Le plan de transport comprend une production planifiée (année standard) de 88,4 millions de trains-kilomètre en 2027, de 89,5 millions de trains-kilomètre en 2028 et de 90,1 millions de trains-kilomètre en 2029.

Par ailleurs, le plan prévoit la mise en service commercial en décembre 2026 de la gare de Braine-Alliance et la fusion des gares de Linkebeek et Moensberg à l'horizon 2028 en fonction de la réalisation par Infrabel d'un cheminement cyclo-piéton.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be





05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Modifications relatives à l'offre de référence de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte des modifications apportées à l'offre de référence de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) en ce qui concerne l'offre de trains de décembre 2024 (horaire 2025) et de décembre 2025 (horaire 2026), conformément aux dispositions du contrat de service public entre l'État belge et la SNCB.

Le 14 juillet 2023, le Conseil des ministres a approuvé le plan de transport 2023-2026 de la SNCB. Le Conseil d'administration de la SNCB a décidé d'apporter des modifications importantes aux deuxième et troisième phases de ce plan de transport afin de garantir un service réaliste et fiable.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Mobilité de la mise en œuvre de ces modifications.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

